

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
25/02/2013

Dossier complet le
25/02/2013

N° d'enregistrement
F09113P0085

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA MADELEINE A MONTREDON (CARCASSONNE)
dans le cadre de la desserte du nouveau Pôle Santé de l'ouest Audois

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Aménagement d'une route d'une longueur de 2.2 km, soit inférieur à 3 kms
6°e	Création de 3 giratoires, dont 2 ont une emprise supérieure à 0.4 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet puise ses motivations dans l'amélioration de la desserte du secteur. Il consiste à aménager une voie existante, dénommée "Chemin de la Madeleine", sur une longueur de 2.2 kms, afin de permettre la desserte du nouveau Pôle Santé de l'ouest audois, qui se compose d'une clinique de rééducation cardiovasculaire (en service- 65 lits), d'une unité psychiatrique (en service- 60 lits), d'une plateforme médico-logistique de 14300 m² (en service), et d'un Hôpital en cours de construction de 617 lits. L'aménagement de la voie consiste en un élargissement de son profil, permettant d'une part la fluidité de trafic nécessaire au bon fonctionnement des établissements de santé, et d'autre part, d'assurer la continuité des cheminements doux en privilégiant un itinéraire pour les 2 roues non motorisés. La création de 3 giratoires permettra la desserte sécurisée des établissements de santé. L'emprise stricte du profil en travers de la voirie est de 17 mètres. Le profil comprend de part et d'autre d'une bande de circulation pour les véhicules motorisés, deux espaces dédiés aux modes de circulation doux de 5 mètres de large chacun. Chaque espace sera composé de 3 bandes longitudinales, sur lesquelles on trouvera :

- en bord de chaussée sur une largeur de 2 mètres, un mail d'arbres d'alignement dans lequel sera intercalé des candélabres destinées à éclairer les voies de circulation douce et la bande de roulement de la chaussée,
- en partie centrale de cet espace sur une largeur de 1.5 mètres, une piste cyclable unidirectionnelle protégée de la circulation des véhicules par l'alignement d'arbres,
- sur la partie la plus éloignée de la chaussée sur une largeur de 1.5 mètres, une bande de circulation piétonne.

VOIR PLAN DU PROJET EN ANNEXE

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'aménager la voie existante, qui est aujourd'hui insuffisante pour desservir les équipements de santé du Pôle santé. Cette voie constitue le lien routier permettant la desserte de l'ensemble du Pôle Santé depuis la ville de Carcassonne. A l'ouverture de l'Hôpital, en avril 2014, le chemin de la Madeleine constituera une voirie primaire structurante : son élargissement est impératif pour permettre le trafic des véhicules de manière fonctionnelle, confortable et sécurisée, et d'autre part pour permettre la desserte des équipements de santé par des circulations douces (piétons et cycles), inexistantes à l'heure actuelle. Le projet s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre de la politique globale de déplacements mis en place par la ville.

Il est nécessaire de souligner que le gabarit actuel de la voie ne permet pas d'assurer un accès correcte aux établissements de santé, alors même que la desserte de l'Hopital, et notamment du service d'Urgences médicales, nécessite de garantir aux usagers un trafic sécurisé et fluide.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sur une durée de 10 mois. Ils seront décomposés en 4 phases :

Phase 1 : Giratoire de desserte de Montredon au niveau de la rocade nord - Clinique du sud

Phase 2 : Clinique du Sud - Accès principal de l'hôpital

Phase 3 : Accès principal de l'hôpital

Phase 4 : Accès principal de l'hôpital - Plate-forme médico-logistique

Les voies de circulation du secteur seront momentanément coupées et des déviations seront mises en places ou les travaux seront réalisés par alternat. Dans tous les cas, la circulation sur la voie desservant les établissements en fonctionnement sera assurée en permanence.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet permettra la desserte automobile des équipements suivants :

- Hôpital de 617 lits en cours de construction et mis en service en 2014 générant un trafic de 3000 véhicules/jour,

- Zone d'activités liée au domaine de la santé sur 112 500 m² (SHON approximative de 30 000 m²) générant 410 emplois et 676 déplacements par jour - Le programme précis d'aménagement de la zone n'est pas connu à ce jour, il sera affiné dans le cadre du programme ZAC en intégrant les données du PPRI qui impliqueront de revoir à la baisse ces estimations.

En tenant compte de ces différents projets, l'augmentation de trafic sur le chemin de la Madeleine devrait être de l'ordre de 3 676 véhicules/jour en trafic moyen journalier, soit environ 4 000 véhicules/jour en trafic moyen journalier.

Il permettra également de développer l'offre en itinéraires cyclables sur la ville, en s'intégrant dans le maillage de pistes cyclables prévus sur le territoire, qui a pour objet de relier les hameaux à l'agglomération. Ainsi, les personnels travaillant sur le site du pôle santé pourront utiliser cet équipement pour leur trajets domicile/ travail; tout comme les visiteurs de ces établissements.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau intégrant l'évaluation des incidences Natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Linéaire de voirie à aménager :	2.2 kms
- Nombre de giratoires créés :	3
- Superficie concernée par l'aménagement :	64 492 m ²
- Largeur finale de la voie réaménagée :	17 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CARCASSONNE
Chemin de la Madeleine

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 603° 768' 40" ___ Lat. 102° 303' 43" ___

Point d'arrivée : Long. 605° 043' 49" ___ Lat. 102° 017' 46" ___

Communes traversées :

- CARCASSONNE
- BERRIAC

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non
Car route ancienne

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La voie qui fait l'objet du projet de réaménagement est bordée du côté sud par une zone urbanisée constituée des établissements de santé existants et en projet; du côté nord, par une zone dont l'usage est actuellement agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Carcassonne approuvé le 27 juin 2011.

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale tout au long de la procédure; laquelle a analysé l'impact de l'aménagement urbain du secteur de Montredon.

La zone du projet est située à la limite entre:

- une zone AU Pole Santé au sud, zone à urbaniser réservées aux installations hospitalières, ou aux équipements à caractère médico social, paramédical ou d'enseignement
- une zone AU 0 au nord, zone à urbaniser couvrant des terrains à ce jour insuffisamment ou non équipés

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI prescrit par Arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012; élaboration en cours
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Spéciale de conservation des Corbières occidentales- Situé au sud de l'A 61, à + de 4 kms du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le secteur de Montredon, à 1km du projet: 3 MH inscrit (l'Eglise, le cimetière, le château de St Martin de Poursan) - Fortifications de la Cité de Carcassonne : MH classé et Patrimoine mondial UNESCO - A 5 kms du projet, absence de covisibilité - Site classé "La Cité et son cadre" : au sud de la Cité de Carcassonne - Entre 5 et 10 kms du projet, absence de covisibilité - Site classé du Canal du Midi, également Patrimoine Mondial UNESCO - A 5 kms du projet - Absence de covisibilité - Secteur sauvegardé "La Bastide Saint Louis", à 6 kms du projet - Présence de plusieurs MH classés et inscrits - Pas de covisibilité

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet légèrement déficitaire en matériaux (2 000 m3)
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de la voie implique une consommation d'espace actuellement agricole, de manière limitée au strict linéaire longeant la voirie, et sans porter atteinte à l'intégrité des parcelles agricoles
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone impacté par PPRI en cours d'élaboration (aléa modéré Ri3 qui permet la réalisation de l'ouvrage)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de voirie permettra un accroissement de trafic, susceptible d'avoir une incidence sur le niveau sonore perceptible sur la zone. Le projet intégrera les dispositions de l'article L. 571-9 du code de l'environnement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic automobile est susceptible d'engendrer des rejets de polluants, sans toutefois qu'il n'y ait de risque de dépassement des valeurs réglementaires, au regard du trafic attendu.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Mise en place d'un éclairage public, respectant les valeurs réglementaires.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Cf paragraphe précédent sur les nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Recueil des EP de voirie, et rejet prévu ruisseau Saint Martin, selon modalités décrites dans le dossier au titre de l'autorisation Loi sur l'Eau, dont l'instruction est en cours</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Car éloignement du projet avec les différentes zones de protection patrimoniale décrites supra</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Permettra d'accéder au nouveau Pole de services de santé</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Projet d'aménagement du ruisseau Saint Martin, objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau datant de 2011
- aménagement en cours du Pole Santé : nouveau Pole Hospitalier en cours de construction, cliniques déjà en service
- aménagement, à termes, de la ZAC de Montredon sur la partie au nord de la voie. La ZAC créée en 2007 fera l'objet d'un nouveau programme d'aménagement afin d'intégrer les dispositions du PPRI lorsque ce dernier sera approuvé. En conséquence, à l'heure actuelle, la ville ne dispose pas de précisions sur le programme d'aménagement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet, limité à la stricte desserte des établissements de santé existants ou en projet, ne semble pas devoir être soumis à une étude d'impact, et ce d'autant qu'une évaluation environnementale du PLU a déjà été réalisé, et a intégré les impacts liés à la mise en oeuvre du Pole Santé sur le secteur de Montredon.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Carcassonne

le,

25.02.2013

Signature

Jean Claude PEREZ
Maire